

# Convention de Service d'Achat Centralisé

ACCORD-CADRE N° 2020-028 « REALISATION DE PRESTATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET  
PRESTATIONS ASSOCIEES »

## ENTRE D'UNE PART <sup>1</sup>:

« NOM de l'organisme » [Si GHT, Nom de l'établissement support] :

« SIRET de l'organisme »

Représenté par son directeur ou son représentant

Ci-après « **le signataire** »

**Le signataire agit pour le compte du (ou des) bénéficiaire(s) listé(s) en annexe.**

## ET D'AUTRE PART :

Le Groupement d'intérêt public « Réseau des acheteurs hospitaliers » (GIP Resah)

Représenté par son directeur général, Monsieur Dominique LEGOUGE ou son représentant

Contact : formation@resah.fr

Ci-après « **le Resah** »

Vu l'article L. 2113-2, 2° du Code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du GIP Resah approuvée par l'arrêté interministériel du 13 juin 2017 et notamment son article 2 aux termes duquel le Resah peut agir en tant que centrale d'achat ;

Vu l'accord-cadre n°2020-028 relatif à la réalisation de prestations de formation professionnelle et prestations associées ;

## **Il est convenu ce qui suit :**

---

<sup>1</sup> Le signataire et le(s) bénéficiaire(s) ne peuvent être que des organismes adhérents de la centrale d'achat du GIP Resah.

## ARTICLE 1. OBJET

Par la présente convention, conclue à titre non exclusif, le signataire demande au Resah, agissant en tant que centrale d'achat au titre de l'article L. 2113-2, 2° du code de la commande publique, de mettre à disposition du(des) bénéficiaire(s) identifié(s) en annexe l'accord-cadre n°2020-028 relatif à la réalisation de prestations de formation professionnelle et prestations associées.

L'accord-cadre susvisé comporte 6 lots :

- Lot 1 – ressources humaines, management, finances : accès au catalogue CEGOS
- Lot 2 – transformation numérique : accès au catalogue IB Formation (Groupe GECOS)
- Lot 3 – formation du personnel soignant : accès au catalogue GRIEPS
- Lot 4 – gestion des risques et sécurité au travail : accès au catalogue APAVE
- Lot 5 – plateaux médico-techniques, hygiène, ambulatoire, stérilisation : accès au catalogue EFFICIOR
- Lot 6 – langues étrangères et remises à niveau en français et en mathématiques : accès au catalogue MONDIAL

Le ou les lots choisis par le signataire sont précisés en annexe de la présente convention.

Elle vise également à définir les conditions dans lesquelles le(s) bénéficiaire(s) peut/peuvent exécuter l'accord-cadre conclu, à titre non exclusif, entre le Resah et ses titulaires.

## ARTICLE 2. ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE ET DU(ES) BENEFICIAIRE(S)

Le signataire s'engage à :

- Transmettre au Resah toutes les informations et documents nécessaires à la mise à disposition de l'accord-cadre pour le compte des bénéficiaires ;
- Préserver la confidentialité des informations dont il pourrait avoir connaissance (ex : offre du titulaire de l'accord-cadre), sous réserve des dispositions relatives au droit d'accès aux documents administratifs prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le(s) bénéficiaire(s) s'engage(nt) à :

- Respecter les obligations légales et réglementaires au titre de la formation professionnelle continue ;
- Réaliser les démarches administratives auprès des organismes financeurs ;
- Signaler toute anomalie dans l'exécution de l'accord-cadre ;
- Mettre à la disposition du Resah tous les éléments et informations nécessaires au suivi de la bonne exécution de l'accord-cadre ;
- Procéder au paiement des prestations exécutées par le titulaire ;
- Assurer l'exécution de l'accord-cadre conformément à ses dispositions contractuelles, à l'exception des actes mentionnés à l'article 3 de la présente convention qui sont réalisés par le Resah ;
- Préserver la confidentialité des informations dont il pourrait avoir connaissance (ex : offre du titulaire de l'accord-cadre), sous réserve des dispositions relatives au droit d'accès aux documents administratifs prévus par le code des relations entre le public et l'administration.

## ARTICLE 3 ENGAGEMENTS DU RESAH

Le Resah s'engage à :

- Assister et conseiller le(s) bénéficiaire(s) dans la définition de son(leur) besoin ;
- Remettre au(x) bénéficiaire(s) tous les éléments lui(leur) permettant d'exécuter l'accord-cadre ;

- Prendre en charge, au titre de l'exécution de l'accord-cadre, les opérations suivantes et les transmettre au(x) bénéficiaire(s) : les actes modificatifs de l'accord-cadre (avenants et certificats administratifs), la reconduction et si nécessaire, la résiliation de l'accord-cadre ;
- Accroître en continu la qualité du service qu'il rend au signataire et au(x) bénéficiaire(s) à travers le suivi de leur satisfaction.

#### **ARTICLE 4 CONTRIBUTION FINANCIERE**

Le signataire ne verse aucune contribution financière au Resah au titre de la présente convention qui est conclue à titre gratuite.

#### **ARTICLE 5 TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Les parties s'engagent à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux traitements des données notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 ainsi que le Règlement Général de Protection des Données n°2016/679. Chacune des parties s'engage notamment, concernant les traitements de données à caractère personnel dont elle est responsable, à effectuer les formalités requises, à assurer la sécurité et la confidentialité des données et à respecter les droits des personnes concernées.

Le Resah n'est nullement responsable de traitement, ni co-responsable de traitement, dans le cadre de l'exécution des commandes ou marchés passés par son entremise.

#### **ARTICLE 6 REGLEMENT DES DIFFERENDS**

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes.

#### **ARTICLE 7 DUREE ET DATE D'EFFET**

La présente convention prend effet dès sa signature et prend fin au terme de l'exécution du dernier bon de commande émis par l'un quelconque des bénéficiaires sur le fondement de l'accord-cadre n° 2020-028.

<b>Fait à Paris, le</b>	
<b>Pour le signataire, Son représentant</b>	<b>Pour le Resah, Le directeur général,</b>
	

La présente convention dûment remplie et signée est à renvoyer l'adresse mail de la région des bénéficiaires :

Auvergne Rhône-Alpes : [centrale-achat-aura@resah.fr](mailto:centrale-achat-aura@resah.fr)  
 Bourgogne-Franche-Comté : [centrale-achat-bfc@resah.fr](mailto:centrale-achat-bfc@resah.fr)  
 Bretagne : [centrale-achat-bretagne@resah.fr](mailto:centrale-achat-bretagne@resah.fr)  
 Centre-Val de Loire : [centrale-achat-cvl@resah.fr](mailto:centrale-achat-cvl@resah.fr)  
 Corse : [centrale-achat-paca-corse@resah.fr](mailto:centrale-achat-paca-corse@resah.fr)  
 Grand Est : [centrale-achat-grandest@resah.fr](mailto:centrale-achat-grandest@resah.fr)  
 Hauts-de-France : [centrale-achat-hdf@resah.fr](mailto:centrale-achat-hdf@resah.fr)  
 Ile de France : [centrale-achat-idf@resah.fr](mailto:centrale-achat-idf@resah.fr)  
 Nouvelle Aquitaine : [centrale-achat-na@resah.fr](mailto:centrale-achat-na@resah.fr)  
 Normandie : [centrale-achat-normandie@resah.fr](mailto:centrale-achat-normandie@resah.fr)  
 Occitanie : [centrale-achat-occitanie@resah.fr](mailto:centrale-achat-occitanie@resah.fr)  
 Outremer : [centrale-achat-outremer@resah.fr](mailto:centrale-achat-outremer@resah.fr)  
 Pays de la Loire : [centrale-achat-paysdelaloire@resah.fr](mailto:centrale-achat-paysdelaloire@resah.fr)  
 Provence Alpes Côte d'Azur : [centrale-achat-paca-corse@resah.fr](mailto:centrale-achat-paca-corse@resah.fr)

## REEMPLIR AUTANT D'ANNEXES QUE DE BENEFICIAIRES

<b>Nom complet du bénéficiaire</b>	
<b>Adresse postale</b>	
<b>SIRET</b>	

Contacts <sup>2</sup>	Référent cellule des marchés <sup>3</sup>	Référent technique en charge des inscriptions aux formations
Nom		
Prénom		
Fonction		
Téléphone		
Mail		

<sup>2</sup> Les noms, prénoms et adresses de messagerie personnelles recueillis dans le cadre de ce formulaire sont conservés et traités dans un fichier par le GIP Resah afin d'être réutilisés pour vous adresser des informations sur les marchés du Resah et ses actualités. Pour les besoins d'exécution du marché, elles peuvent être transmises au titulaire du marché. Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous pouvez adresser une demande à GIP Resah, à l'attention du délégué à la protection des données, 47 rue de Charonne, 75011 Paris.

<sup>3</sup> Seul destinataire par email du lien de téléchargement des pièces du marché. Il est recommandé d'indiquer une adresse email **collective** pour anticiper les absences en cas de notification éventuel d'un avenant au marché

**Choix des lots mis à disposition :**

Lots	Intitule des lots	Accès au service (cocher si oui)	Date de début d'exécution est la date de signature de la présente convention Si vous souhaitez une date de début d'exécution plus tardive, merci de la préciser dans ces cases	Date de fin d'exécution : 19/05/2024* Si vous souhaitez une date de fin d'exécution anticipée, merci de la préciser également dans ces cases
1	Ressources humaines, management, finances : accès au catalogue <b>CEGOS</b>	<input type="checkbox"/> OUI		
2	Transformation numérique : accès au catalogue <b>IB Formation (Groupe CEGOS)</b>	<input type="checkbox"/> OUI		
3	Formation du personnel soignant : accès au catalogue <b>GRIEPS</b>	<input type="checkbox"/> OUI		
4	Gestion des risques et sécurité au travail : accès au catalogue <b>APAVE</b>	<input type="checkbox"/> OUI		
5	Plateaux médico-techniques, hygiène, ambulatoire, stérilisation : accès au catalogue <b>EFFICIOR</b>	<input type="checkbox"/> OUI		
6	Langues étrangères et remises à niveau en français et en mathématiques : accès au catalogue <b>MONDIAL FORMATION – ADISCOS</b>	<input type="checkbox"/> OUI		

\*La durée maximum de l'accord-cadre est de 4 ans, il se termine le 19 mai 2024. Toutefois la durée d'exécution des bons de commande peut excéder d'un an la durée de validité de l'accord-cadre.